

ARRETE N° 81/2023/AT

ARRETE DU MAIRE

Le Maire déléguée de Livarot, commune historique de Livarot-Pays d'Auge,

VU la Loi n° 82-213 du 2 Mars 1982 modifiée par la Loi n° 82-623 du 22 Juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes des Départements et des Régions,

VU le Nouveau Code des Communes et notamment les articles L.2211-1, L.2212-2, L.2213-1 et L.2213-4,

VU l'article R 411-8 du Code de la Route,

VU l'article 610-5 du Code Pénal,

VU le code de la voirie routière,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière établie en application de l'arrêté du 4 Novembre 1967.

VU les arrêtés subséquents portant sur la modification ou de révision des parties 1 à 8 du livre 1 de l'instruction susvisée, notamment l'arrêté du 16 Février 1988,

VU la demande de Monsieur BLANCHARD Nicolas gérant de la Boulangerie Pâtisserie qui se trouve 19/21 rue Maréchal Foch à Livarot 14140 Livarot-Pays d'Auge.

CONSIDERANT QUE LE GERANT DE LA BOULANGERIE BLANCHARD SOUHAITE OCCUPER LE DOMAINE PUBLIC DEVANT SON ETABLISSEMENT AU 19-21 RUE MARECHAL FOCH A LIVAROT POUR Y INSTALLER PROVISOIREMENT UNE TONNELLE .

CONSIDERANT QU'IL Y EST ABSOLUMENT NECESSAIRE DE GARANTIR LA SECURITE DE TOUTES ET TOUS LORS DE CETTE OCCUPATION ET D'EN ASSURER LE BON DEROULEMENT.

ARRETE

ARTICLE 1 : Monsieur BLANCHARD Nicolas gérant de la Boulangerie/Pâtisserie qui se trouve au 19-21 rue Maréchal Foch à Livarot est autorisé à installer provisoirement une tonnelle de 4m/6m devant son établissement du **Judi 23 Mai au Lundi 27 Mai 2024**.

ARTICLE 2 : Monsieur BLANCHARD Nicolas s'engage à laisser la libre circulation aux piétons sur le trottoir en toute sécurité.

ARTICLE 3 : Les dispositions visées au précédent article seront portées à la connaissance des usagers par la signalisation réglementaire qui sera mise en place pour information aux riverains.

ARTICLE 4: Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux règlements en vigueur.

ARTICLE 6 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie,
- Monsieur le Chef de Police Municipale,
- Monsieur le Chef de Centre des Sapeurs Pompiers

Fait à LIVAROT-PAYS D'AUGE
Le 23 Mai 2024.

Le Maire Déléguée de LIVAROT,
Vanessa BONHOMME

